

4.6.16 Fiche bilan

Nous avons produit une fiche-bilan des 15 UGA qui ont été traitées dans les sections précédentes. L'information y est structurée de la même manière que pour les fiches par UGA.

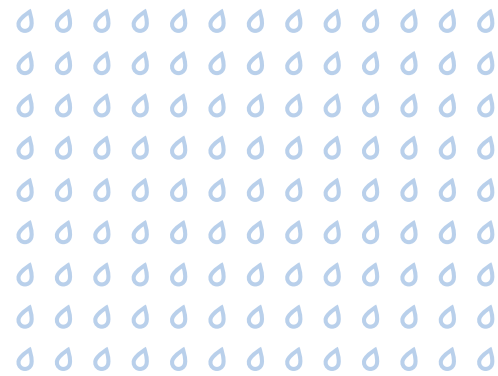
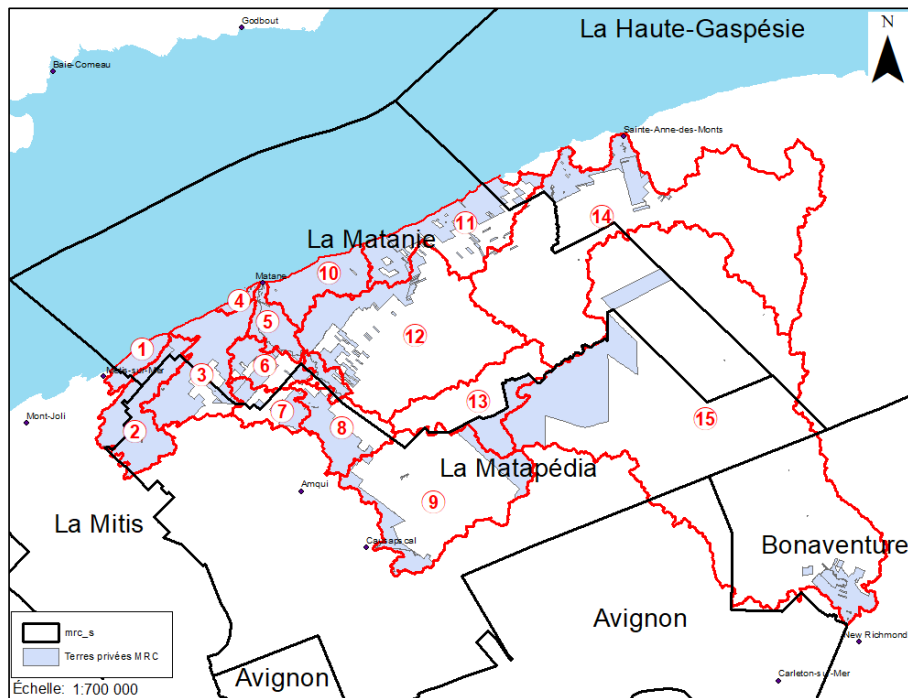


Figure 151 : Localisation du territoire du PRMHH de la MRC de La Matanie

4.6.16.1 Caractéristiques du territoire

Le territoire compris dans les unités géographiques d'analyse du PRMHH de la MRC de La Matanie s'étend sur six MRC. Sa tenure est privée dans une proportion de 27,3 %. On y retrouve plusieurs bassins versants, dont les plus vastes sont ceux des rivières Matane, Tartigou, Blanche, Ristigouche, Cap-Chat, Cascapédia et Sainte-Anne.

Superficie totale des 15 UGA
8 439,93 km²

Terres privées
2 303,28 km² (27,3%)

Terres privées par MRC

La Matanie	La Haute-Gaspésie	La Mitis
1 028,34 km ²	160,64 km ²	75,16 km ²
La Matapédia	Bonaventure	Avignon
950,95 km ²	88,04 km ²	0,16 km ²



Figure 152 : Superficies du territoire du PRMHH de la MRC de La Matanie

4.6.16.2 Utilisation du sol de tenure privée

Le territoire de La Matanie est composé de milieux forestiers en grande proportion. Les sols les plus modifiés se trouvent près des zones habitées, le long du fleuve Saint-Laurent (écoumène agricole).

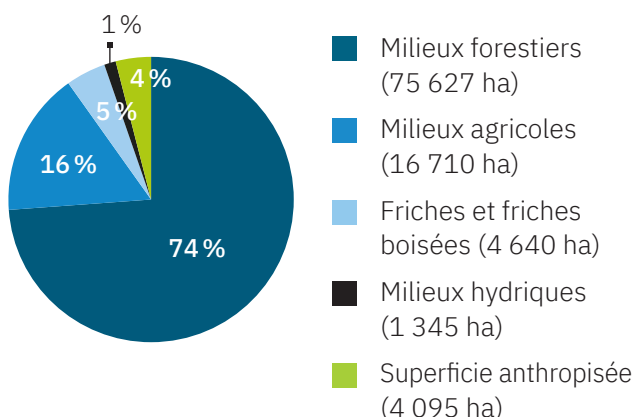


Figure 154 : Types d'utilisations du sol de tenure privée pour le territoire du PRMHH de la MRC de La Matanie (données pour la MRC de La Matanie seulement)

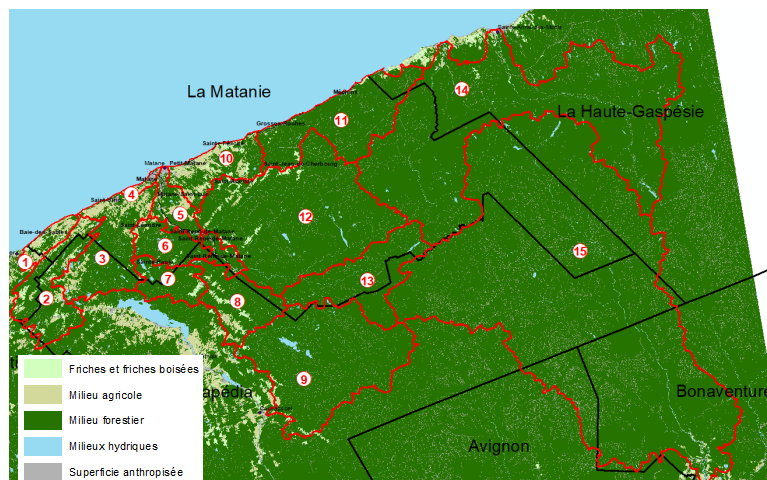


Figure 153 : Types d'utilisations du sol de tenure privée pour le territoire du PRMHH de la MRC de La Matanie

En Matanie, sur les territoires privés, les utilisations du sol principales sont la forêt (74 %), l'agriculture (16 %) et les friches (5 %) résultant de la déprise agricole. Les milieux bâtis comptent pour environ 4 % du territoire privé.

4.6.16.3 Pressions

La MRC a effectué l'analyse des pressions pour le territoire couvert par les données de CIC (voir figure 33). C'est la MRC qui a demandé à CIC d'effectuer sa caractérisation sur cette portion de territoire, laquelle est habitée et susceptible de subir les plus fortes pressions environnementales dues aux activités humaines. Pour les milieux habités, il en résulte que les milieux humides subissent des pressions faibles ou nulles dans une proportion de 81 %. On note toutefois que 19 % des milieux humides subissent des pressions à des niveaux moyens ou forts. Les pressions principales sont l'agriculture (AGR) et les travaux forestiers (TRA).

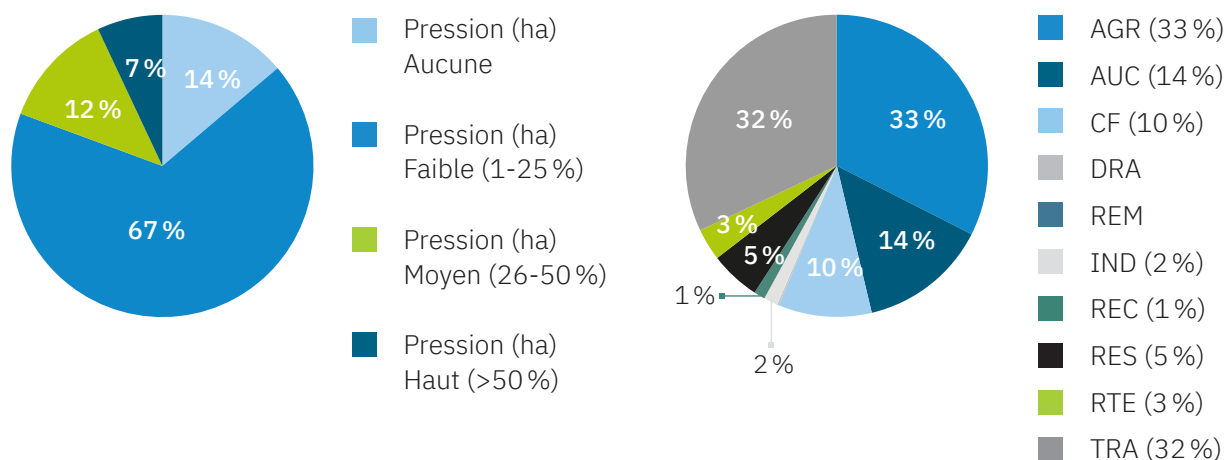


Figure 155 : Taux de pression (a) et types de pression principale (b) de l'aire d'étude de CIC

Sur le réseau routier complet, on retrouve une densité de ponceaux de 0,47 ponceau/km linéaire de cours d'eau et une densité de chemins de 1,9 km/km². Les milieux urbanisés présentent les valeurs les plus élevées.

Tableau 115 : Données relatives au réseau routier de toutes les UGA

Longueur des routes pavées (km)	792,79
Longueur de routes non pavées (km)	831,76
Longueur des chemins forestiers (km)	14 428,37
Longueur totale du réseau routier (km)	16 053,00
Nombre de ponceaux (potentiel)	7 336

Source : Réseau routier – AgréseauPlus, Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN)

Tableau 116 : Densités de ponceaux et de chemins par UGA

UGA	Densité ponceaux (pnc/km de cours d'eau)	Densité chemins (km/km ²)
1	0.73	1.64
2	0.52	1.33
3	0.71	2.05
4	0.92	3.07
5	0.73	2.10
6	0.68	2.02
7	0.79	2.03
8	0.50	1.55
9	0.51	2.26
10	0.78	1.93
11	0.64	2.07
12	0.49	1.73
13	0.44	1.60
14	0.36	1.31
15	0.39	2.21
Moyenne	0.61	1.93
Total	0.47	1.90

4.6.16.4 Milieux hydriques

Dans tout le territoire des UGA du PRMHH, on retrouve 15 491 km de milieux hydriques linéaires et 1 460 km² de milieux hydriques surfaciques. Les cours d'eau les plus importants sont les rivières Blanche, Tartigou, Matane, Petite rivière Matane, Cap-Chat, Cascapédia et à la Truite. On y retrouve des rivières avec des montaisons de saumon parmi les plus élevées au Québec. Les plans d'eau les plus importants incluent les lacs Matane (157 ha), du Portage (154 ha), Duvivier (130 ha), Towago (72 ha), Paul (71 ha), Petchedetz (61 ha), Bernier (44 ha) et Joffre (43 ha) ainsi que l'étang à la Truite (104 ha). Plusieurs sont associés à des barrages. À titre indicatif, la superficie cumulée de tous ces lacs équivaut à un cinquième de celle du lac Matapédia.

Tableau 117 : Caractéristiques des milieux hydriques des 15 UGA

Longueur de cours d'eau permanents (km)	5 643,18
Longueur de cours d'eau intermittents (km)	9 848,00
Milieux hydriques surfaciques (lacs) (km ²)	51.44
Milieux hydriques surfaciques (rivières) (km ²)	23.41



4.6.16.5 Milieux humides

Les données de milieux humides détaillés de CIC (2022) sont récentes et précises, mais elles ne couvrent pas tout le territoire du PRMHH. C'est pourquoi la MRC a d'abord fait l'exercice de calculer les taux de milieux humides de chaque UGA avec les données de milieux humides potentiels du MELCC disponibles sur l'ensemble du territoire (voir tableau 118).

Tableau 118 : Taux de MH par UGA et taux de MH par UGA pour les territoires privés de la MRC de La Matanie, d'après les données de MH potentiels (MELCC, 2019)

UGA	MH potentiels (km ²)	% de MH sur la superficie totale de l'UGA	MH potentiels sur terres privées de La Matanie (km ²)	% de MH sur la superficie privée de la MRC de La Matanie
1	2.57	4.14 %	2.4	5.23 %
2	20.59	8.43 %	1.48	4.06 %
3	28.98	9.68 %	12.63	8.69 %
4	1.92	10.41 %	1.92	10.57 %
5	3.95	2.78 %	3.48	2.75 %
6	8.2	6.76 %	3.55	5.67 %
7	12.38	10.49 %	0.5	2.26 %
8	30.17	14.98 %	0.13	10.74 %
9	93.46	13.32 %	0	-
10	4.88	2.74 %	4.88	2.75 %
11	17.11	4.43 %	4.65	2.47 %
12	71.91	8.00 %	15.19	8.65 %
13	26.14	8.14 %	0	-
14	64.46	4.09 %	0.15	7.98 %
15	107.89	3.41 %	2.07	4.76 %
Total	494.61	5.86 %	53.03	5.07 %

Les données compilées par la MRC permettent d'observer des taux de milieux humides par UGA qui varient, pour le territoire privé seulement, entre 2,26 % et 10,74 % et, pour tout le territoire, entre 2,74 % et 14,98 %. À première vue, en Matanie, les UGA numéro 5 (Matane), numéro 10 (Petite-Matane) et numéro 11 (Grands Méchins) ont les plus faibles proportions de milieux humides. Les faibles proportions sont davantage imputables à la topographie qu'aux pertes historiques de milieux attribuables aux activités humaines.

Avec les données disponibles de CIC (2022), la MRC a recalculé les taux de milieux humides par UGA. Comme ces données considèrent des milieux de plus petites tailles (0,3 ha), lesquels sont très nombreux, on observe des taux deux fois plus élevés (tableau 119). Au total, 10,19 % du territoire couvert par CIC est occupé par des milieux humides. Dans l'aire d'étude bas-laurentienne complète de CIC, 15 % du territoire est composé de milieux humides. Il y a donc, à première vue, un peu moins de milieux humides en Matanie qu'ailleurs au Bas-Saint-Laurent.

Tableau 119 : Taux de MH par UGA d'après les données de MH détaillées (CIC, 2022)

UGA	MH détaillés (km ²)	Superficie de l'aire d'étude de CIC (km ²)	% de MH sur la zone de l'UGA traitée par CIC
1	5,74	45,68	12.57 %
2	4,08	35,11	11.62 %
3	17,60	117,51	14.98 %
4	2,92	18,28	15.97 %
5	5,88	128,37	4.58 %
6	6,55	65,55	9.99 %
7	2,96	32,25	9.18 %
8	0,14	1,20	11.67 %
9	s. o.	0	s. o.
10	12,35	168,39	7.33 %
11	6,24	71,34	8.75 %
12	20,00	145,18	13.78 %
13	s. o.	0	s. o.
14	s. o.	0	s. o.
15	s. o.	0	s. o.
Total	84,46	828,87	10.19 %

Pour ce qui est des classes de milieux humides retrouvées, les milieux humides dominants sont les tourbières boisées et les marécages. Ces deux types représentent 90 % des occurrences.

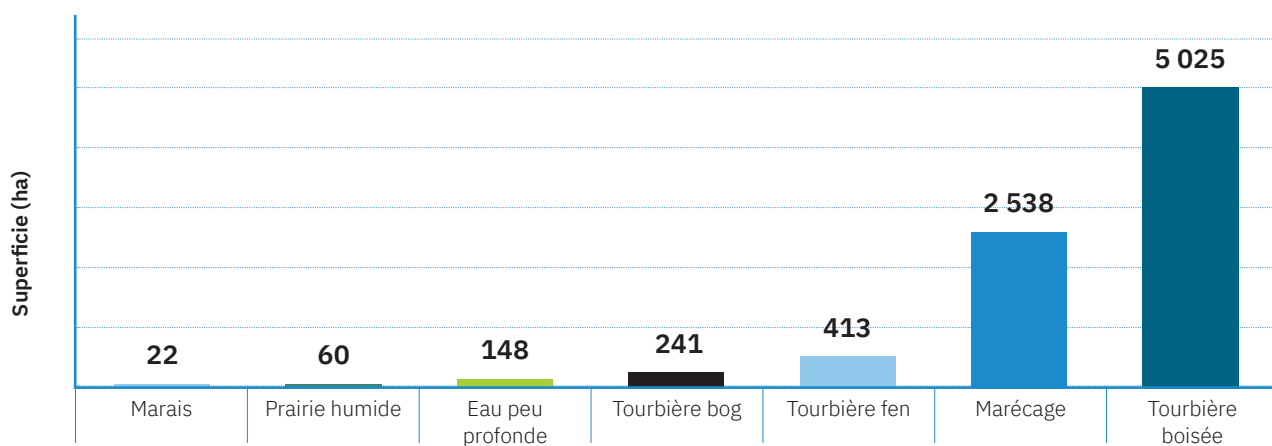


Figure 156 : Types de milieux humides en Matanie, dans l'aire traitée par CIC, en hectares (CIC, 2022)

4.6.16.6 Identification des milieux humides d'intérêt pour la conservation

Parmi les milieux humides recensés sur le territoire, les complexes de milieux humides prioritaires ont été ciblés à partir de l'analyse multicritères décrite à la section 4.4.1. Les cinq niveaux de priorisation obtenus ont été classés en trois catégories, soit «absence d'intention» (niveaux 1 et 2), «utilisation durable» (niveau 3) et «protection» (niveaux 4 et 5).

Par la suite, aux endroits où les données de CIC étaient disponibles, la MRC a appliqué un filtre fin pour tenir compte de la représentativité et la rareté de certains milieux (ex. marais). Les données de la cartographie détaillée de CIC ont permis de raffiner les contours des milieux humides d'intérêt. Les milieux ayant perdu une partie importante ou la totalité de leur superficie ont été retirés. Des éléments territoriaux ont aussi permis de peaufiner la sélection (présence de sentiers, lacs de villégiature importants,

présence de plantes rares, zones inondables, éléments naturels importants, etc.) des milieux d'intérêt. La justification de chaque filtre fin, s'il y a lieu, se retrouve dans la couche d'information numérique des milieux humides d'intérêt.

Toutes les unités géographiques d'analyse ont été regroupées au tableau 120 pour avoir un portrait d'ensemble du territoire. En tout, pour le PRMHH, nous avons défini 4 023,25 hectares de milieux humides d'intérêt pour la conservation, soit 57 % des milieux humides. De ces milieux humides d'intérêt pour la conservation, les deux tiers, soit 2 495,90 ha, ont été sélectionnés pour avoir une utilisation durable et l'autre tiers, soit 1 527,35 ha, ont obtenu un statut de protection.

Les cartes des figures 157 à 168 montrent où se situent les MH d'intérêt à travers le territoire du PRMHH.

Tableau 120 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation par UGA

UGA	Moyen de conservation retenu			Total des MH d'intérêt en conservation (ha)	Taux de MH d'intérêt (%)*
	Absence d'intention (ha)	Utilisation durable (ha)	Protection (ha)		
1	523,33	51,29	0	51,29	9%
2	332,50	74,09	5,74	79,83	19%
3	236,07	735,47	291,46	1 026,93	81%
4	107,48	181,36	3,18	184,54	63%
5	259,68	106,37	198,95	305,32	54%
6	92,40	121,17	135,43	262,60	74%
7	10,63	17,91	150,46	168,37	94%
8	5,11	0	1,89	1,89	27%
9	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.	-
10	930,23	229,94	71,71	301,65	24%
11	129,54	278,32	57,15	335,47	72%
12	341,69	634,83	542,48	1 177,31	78%
13	0,11	0	0	0	0%
14	0	15,03	0,35	15,38	100%
15	92,44	46,01	68,55	114,56	55%
Total	3 061,21	2 495,90	1 527,35	4 023,25	57%

*Le pourcentage est calculé sur la base du total des MH détaillés lorsque disponibles (CIC, 2022) et potentiels pour le reste (MELCC, 2019)

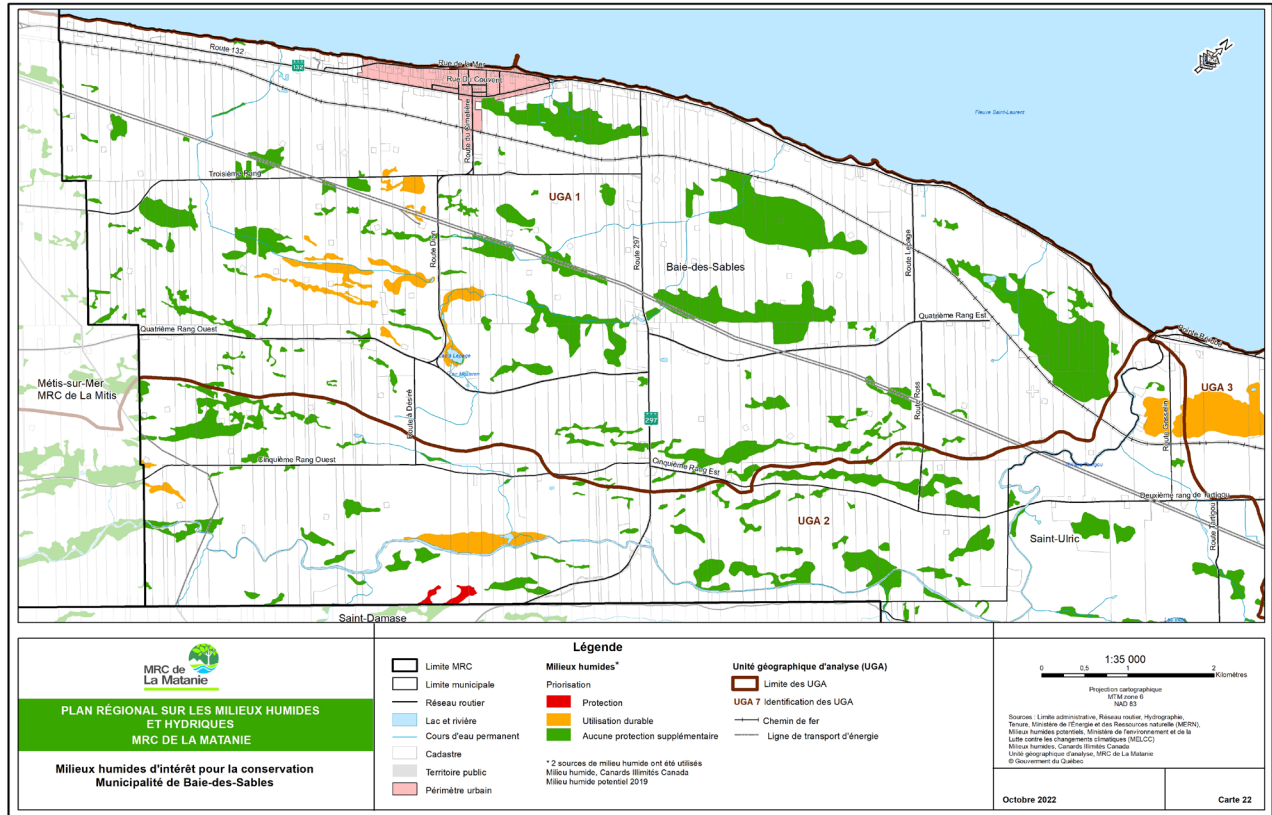


Figure 157 : Types de milieux humides en Matanie, dans l'aire traitée par CIC, en hectares (CIC, 2022) (Annexe 7 : Carte 22)

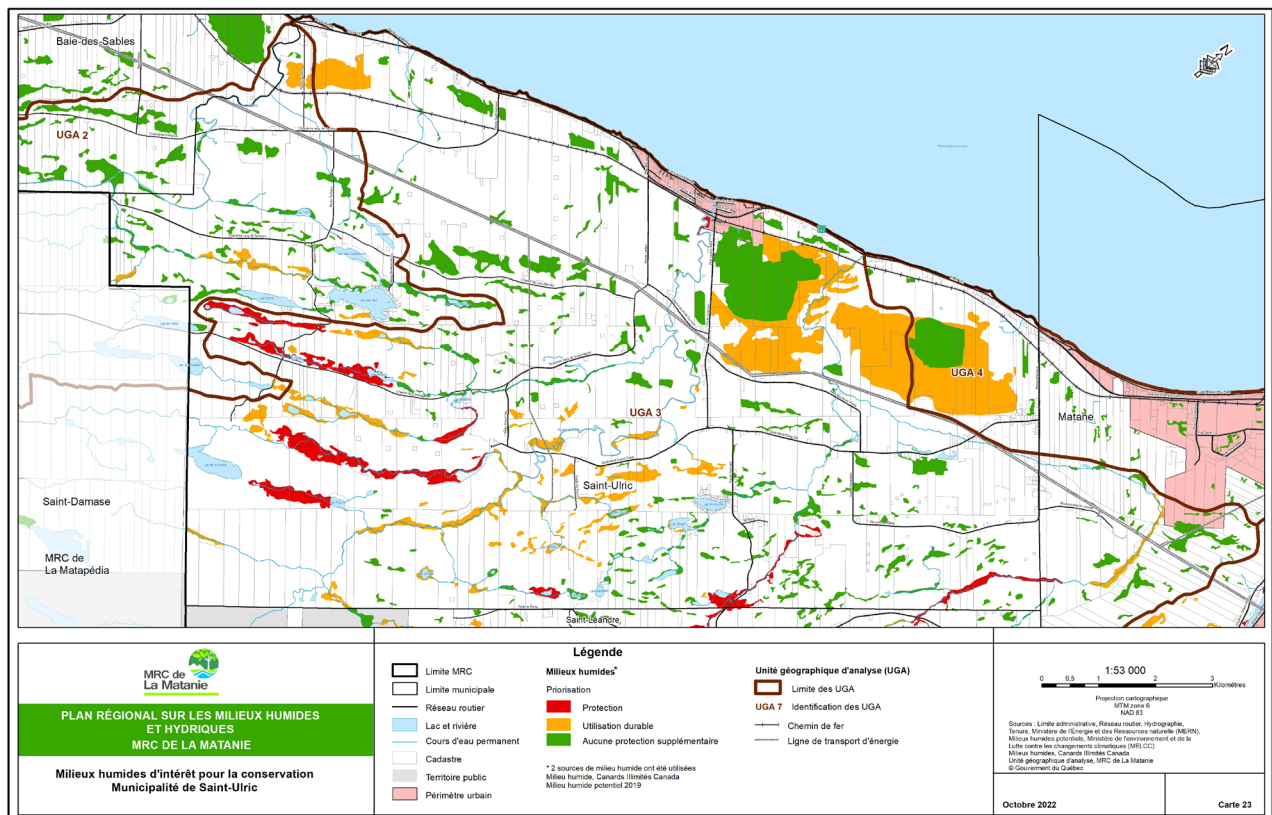


Figure 158 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Saint-Ulric (Annexe 7 : Carte 23)

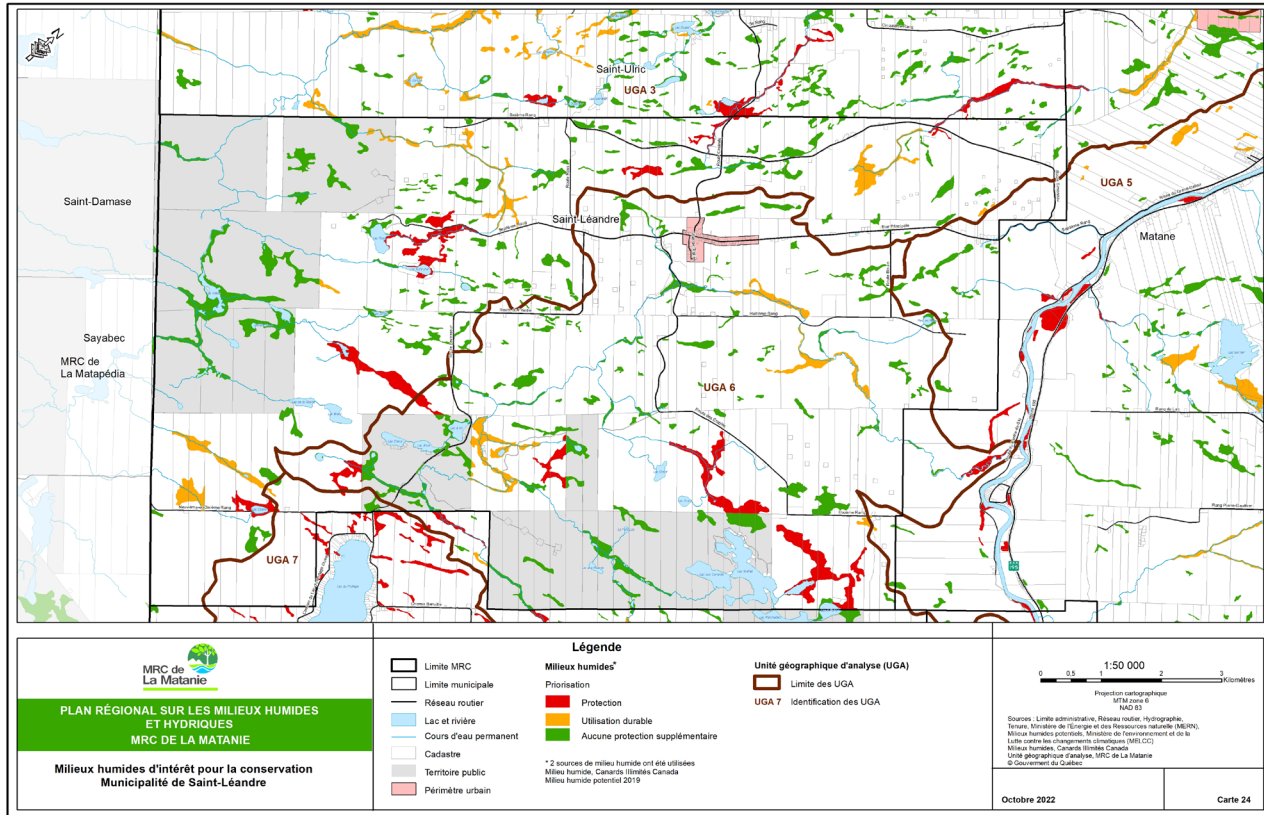


Figure 159 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Saint-Léandre (Annexe 7 : Carte 24)

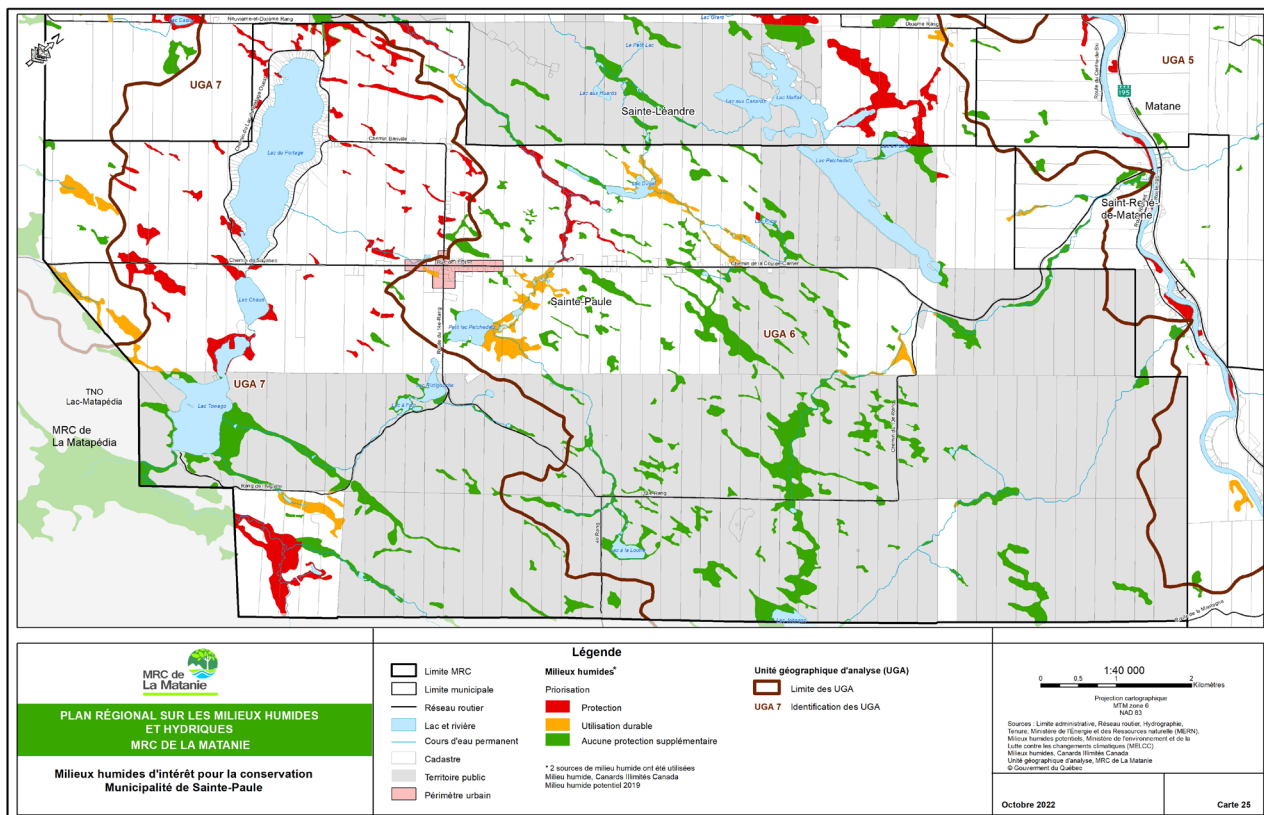


Figure 160 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Sainte-Paule (Annexe 7 : Carte 25)

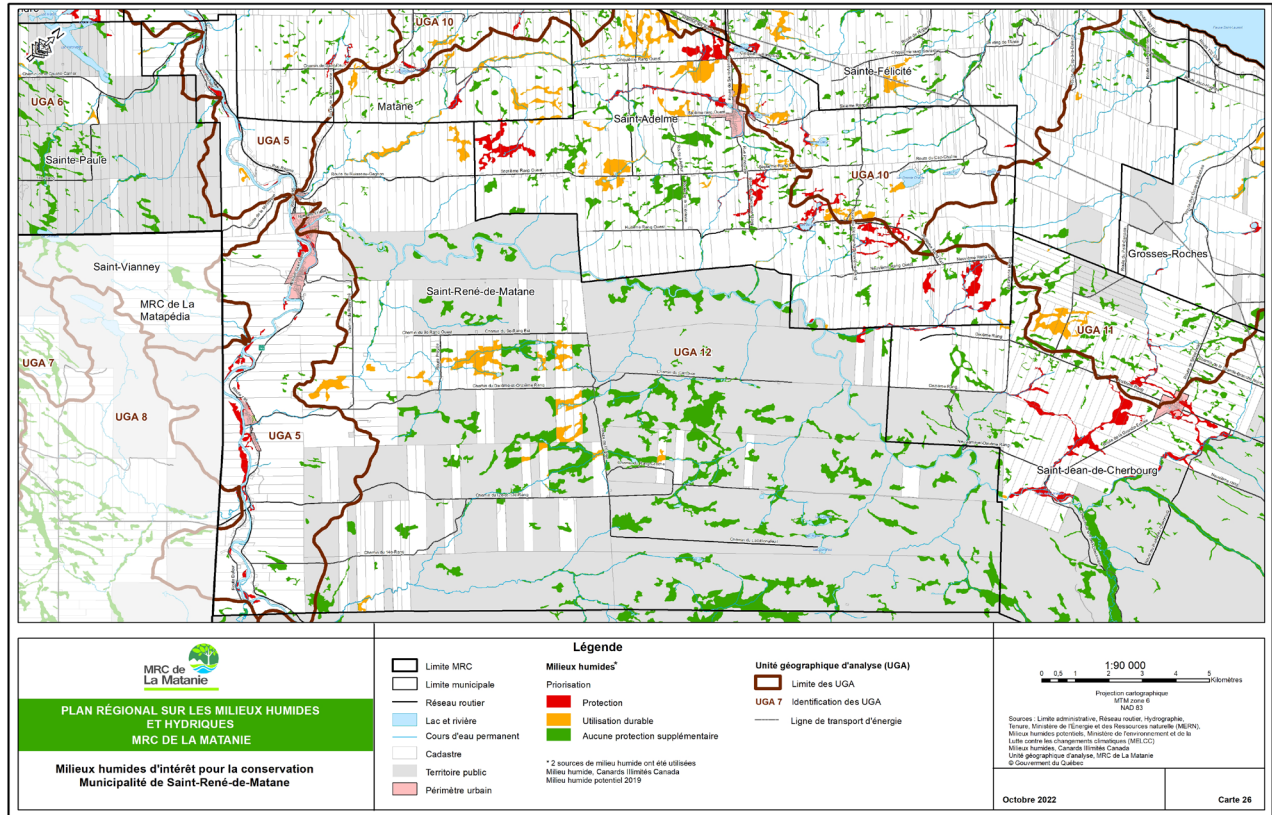


Figure 161 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Saint-René-de-Matane (Annexe 7 : Carte 26)

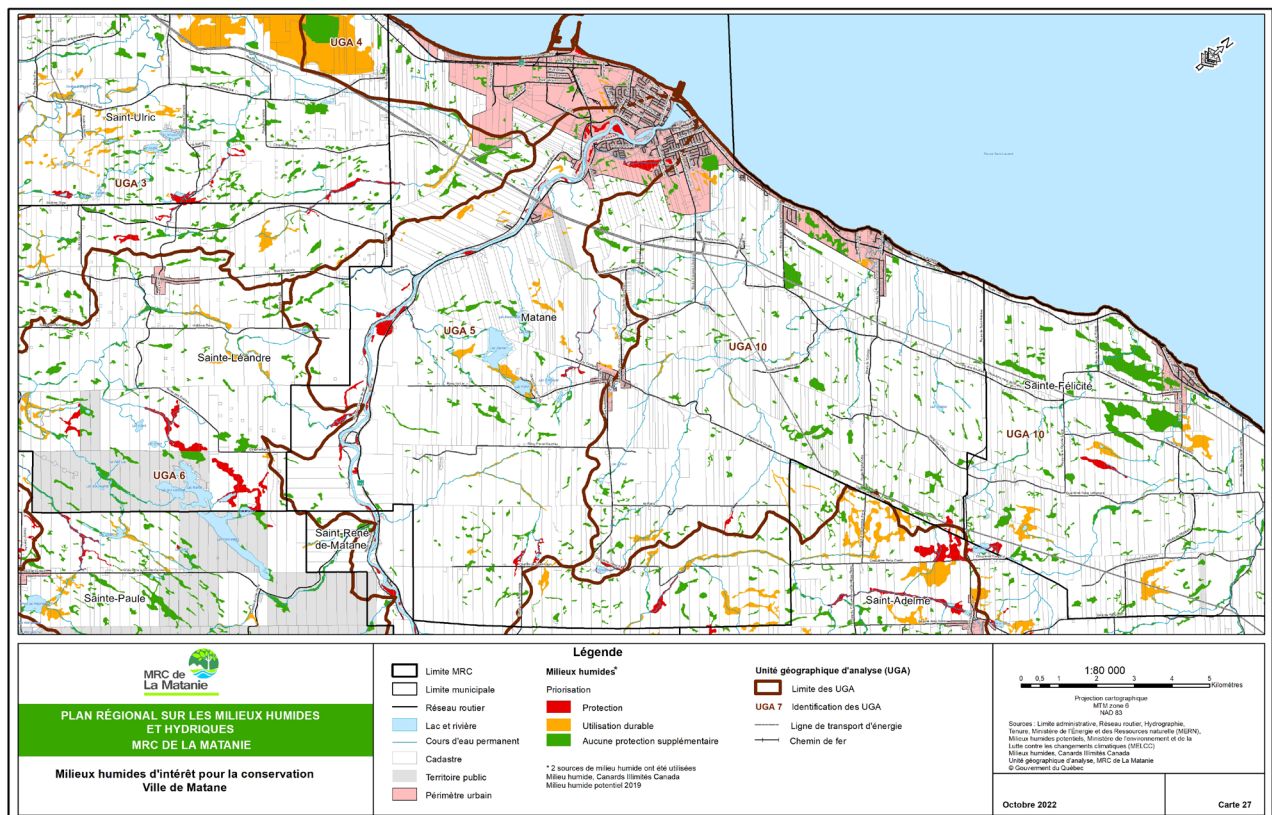


Figure 162 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Ville de Matane (Annexe 7 : Carte 27)

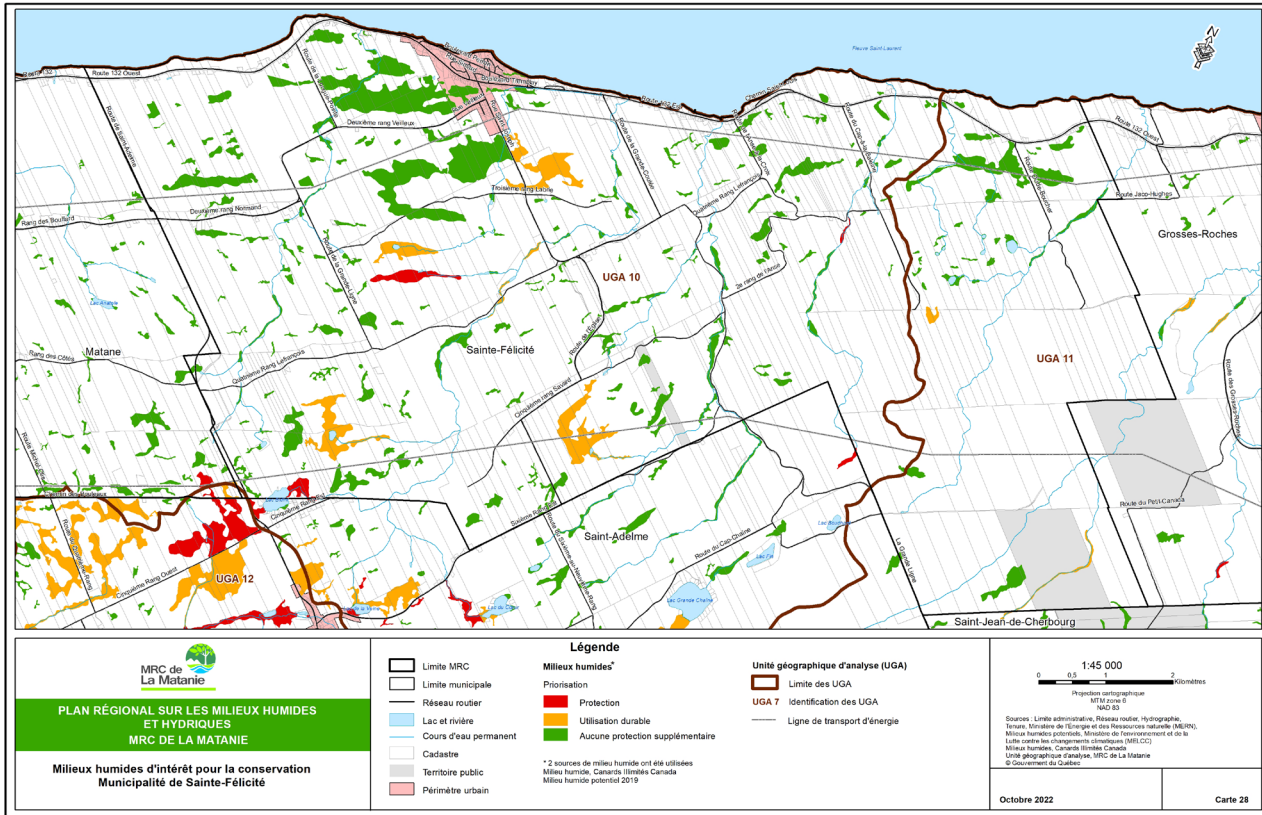


Figure 163 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Sainte-Félicité (Annexe 7 : Carte 28)

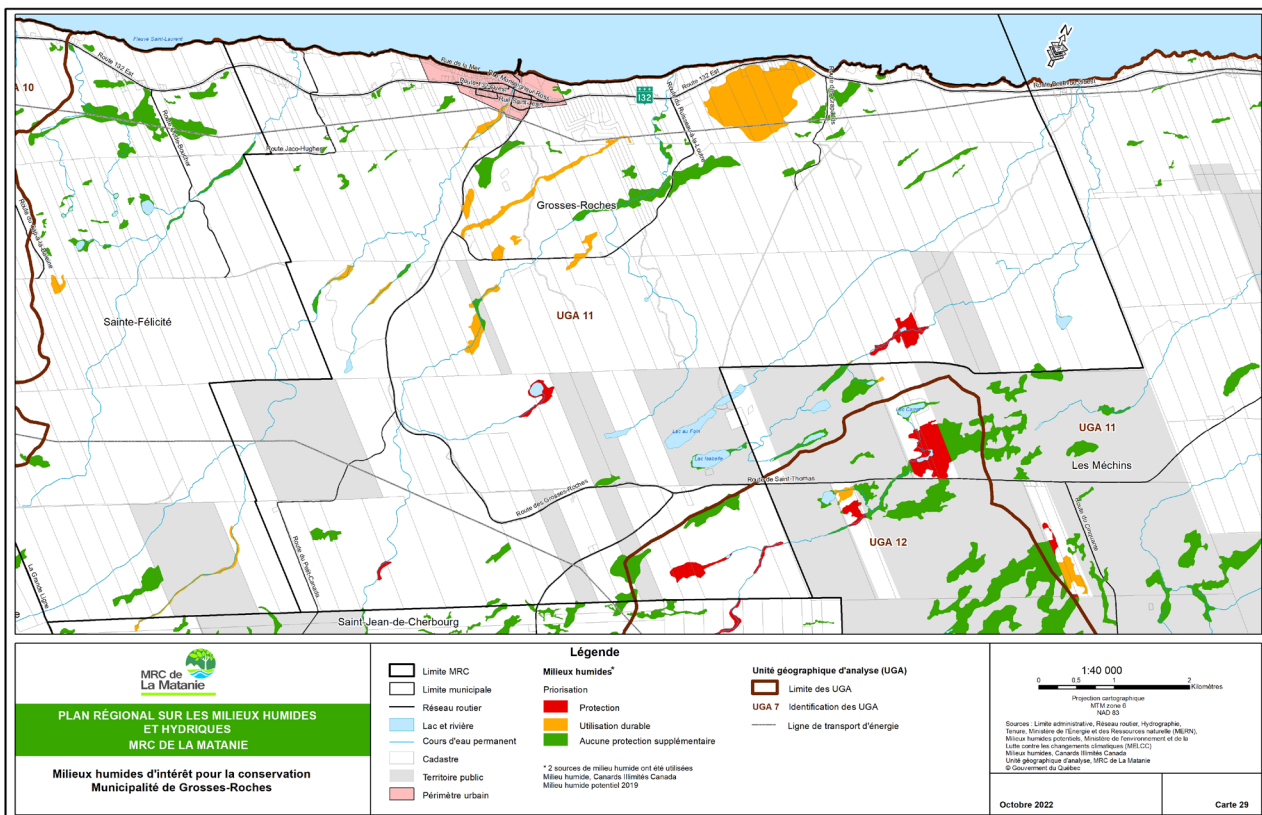


Figure 164 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Grosses-Roches (Annexe 7 : Carte 29)

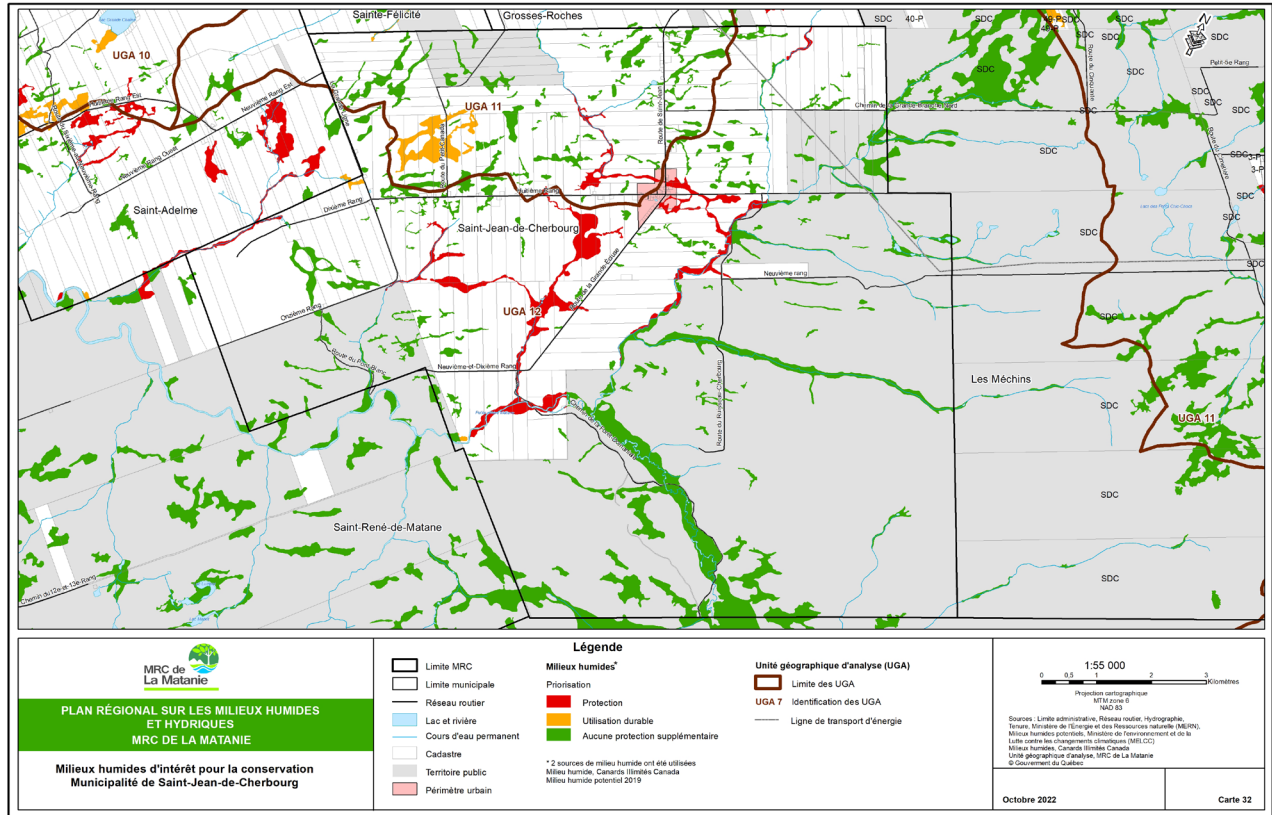


Figure 167 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation Municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg (Annexe 7 : Carte 32)

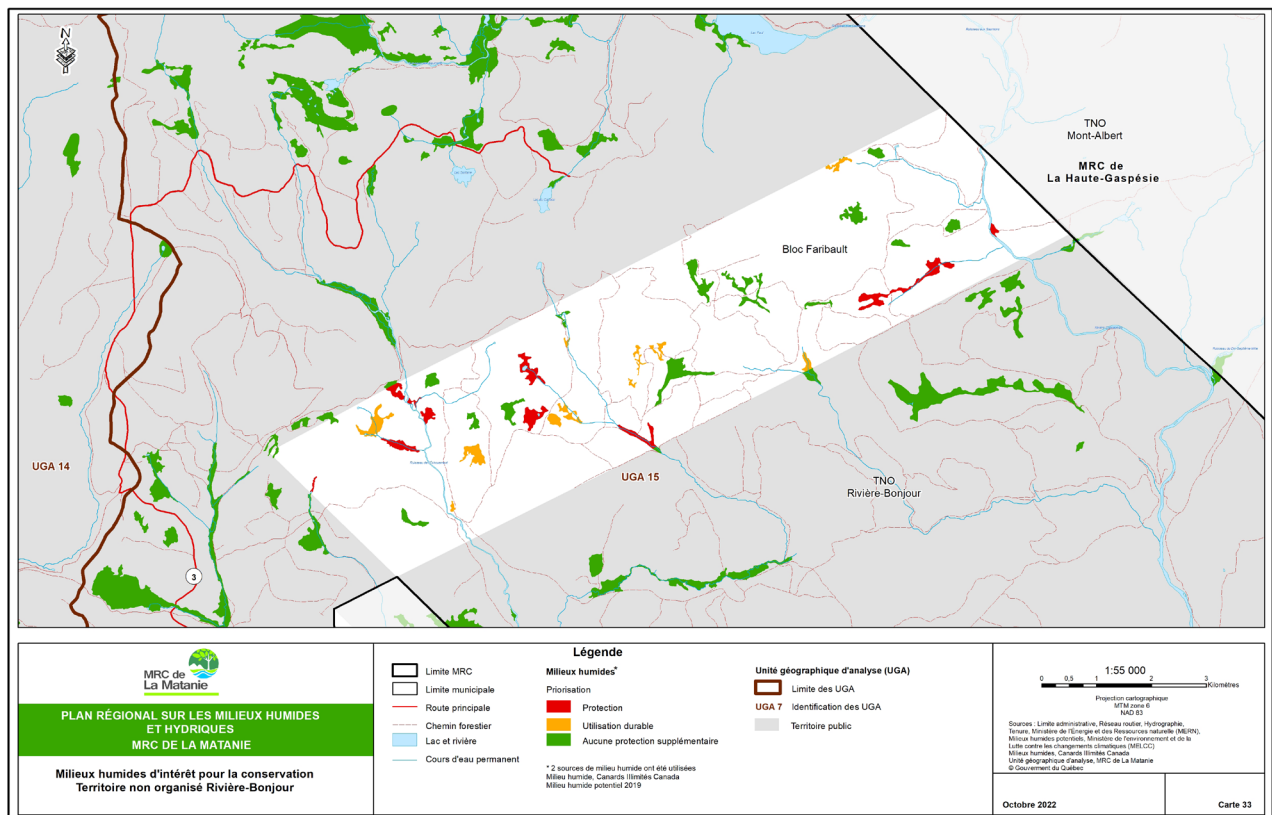


Figure 168 : Milieux humides d'intérêt pour la conservation territoire non organisé Rivière-Bonjour (Annexe 7 : Carte 33)

4.6.16.7 Identification des milieux hydriques d'intérêt pour la conservation

L'identification des milieux hydriques d'intérêt n'a pas été traitée spécifiquement par UGA, puisque ces milieux ont un caractère englobant parfois plusieurs bassins versants à la fois. C'est pourquoi le sujet est seulement traité dans la présente fiche bilan.

L'une des particularités du territoire est bien sûr la présence du fleuve Saint-Laurent. Plusieurs enjeux sont rattachés à ce milieu et son littoral, dont l'érosion des berges. Les effets anticipés des changements climatiques et des événements climatiques exceptionnels le rendent particulièrement vulnérable. En plus du fleuve, une dizaine de rivières à saumon se trouvent dans la MRC. Ces cours d'eau sont exceptionnels de par leurs caractéristiques permettant la migration et la reproduction des saumons de l'Atlantique. La rivière Matane, plus particulièrement, est bordée par une route nationale et par des habitations dans sa moitié aval, ce qui la rend exposée aux perturbations. Elle est également sujette aux inondations et aux embâcles de glace.

En application du principe de précaution et puisque la richesse des milieux hydriques du territoire est grande, toutes les rivières à saumon ainsi que le fleuve Saint-Laurent ont été identifiés d'intérêt pour la conservation.

4.6.16.8 Analyse FFOM

Les forces, faiblesses, opportunités et menaces des milieux humides et hydriques des 15 unités géographiques d'analyse ont toutes été regroupées au tableau 122.

Tableau 122 : Forces, faiblesses, opportunités et menaces des milieux humides et hydriques de l'ensemble des UGA du PRMHH de la MRC de La Matanie

	Forces	Opportunités
Positif	<ul style="list-style-type: none"> › Milieux humides sous pression faible (67%) › 57 % des milieux humides ont de l'intérêt pour la conservation › Tourbières boisées nombreuses › Présence du fleuve (oiseaux migrateurs) › Peu de milieux humides dans les PU › Installations d'élevage modernes 	<ul style="list-style-type: none"> › Restauration d'anciennes sablières, gravières et tourbières › Programmes d'amélioration des connaissances et des pratiques admissibles pour les agriculteurs › Programmes d'aide en agroenvironnement › Conservation volontaire (ex. fiducie foncière ou engagements de conservation des propriétaires fonciers)

Tableau 121 : Milieux hydriques d'intérêt pour la conservation

Milieu hydrique	Moyen de conservation retenu
Fleuve Saint-Laurent	Utilisation durable
Petite rivière Matane	Utilisation durable
Rivière Matane	Utilisation durable
Rivière à la Truite	Utilisation durable
Rivière Duvivier	Utilisation durable
Ruisseau John	Utilisation durable
Rivière Tamagodi	Utilisation durable
Rivière Cap-Chat	Utilisation durable
Rivière Pineault	Utilisation durable
Rivière Cap-Chat est	Utilisation durable
Rivière Cascapédia	Utilisation durable

Le niveau de conservation retenu pour les milieux hydriques identifiés au tableau 121 est l'utilisation durable. Même si peu de développement peut se faire à même les milieux hydriques et que les rivières à saumon bénéficient déjà d'une protection légale de 60 mètres, le fait de leur accoler un niveau de conservation dans le PRMHH démontre l'importance que ces milieux ont pour le territoire et confirme la valeur des services écologiques qu'ils rendent.

Positif	Forces	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> › Aucun projet de développement connu qui affecterait les milieux humides › Paysages côtiers ayant une valeur qualitative élevée › Vulnérabilité des eaux souterraines moyenne à faible dans les zones cultivées › Peu de pression démographique (décroissance) › Habitations peu concentrées hors PU (impact du zonage agricole) › Territoire boisé (74 %) › Surveillance volontaire de lacs (RSVL) (lacs du Portage, du Quinzième Mille et de Saint-Damase) › Cahiers de lacs existants › État des installations septiques connu autour des lacs Minouche, des Îles, Dugal et du Portage › Présence de systèmes d'aqueduc et d'égouts desservant les principaux PU › Présence d'associations de lacs (Sainte-Paule et Saint-Ulric) › Délimitation précise des milieux humides dans le parc industriel de Matane › Présence de rivières à saumon › Initiatives multiples de sensibilisation et de restauration des rives (OBV, ZIP, Groupe environnemental Uni-Vert) › Activités fauniques structurées (ZEC, réserves fauniques) › Parc de la Gaspésie (conservation) › Refuges biologiques, écosystèmes forestiers exceptionnels, réserves de biodiversité, sites fauniques d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> › Conversion des espaces libérés en raison des risques côtiers › Sensibilisation à la qualité de l'eau (ex. agriculteurs, entreprises, petits producteurs forestiers, riverains) › Gestion des eaux de ruissellement dans les municipalités › Verdissement des rues résidentielles › Pratiques éco-responsables de gestion du parc industriel de Matane › Mise en valeur des terrains municipaux (Ville de Matane) › Restauration et création de milieux humides dans les emprises de transport d'énergie › Sensibilisation auprès des entreprises › Renaturalisation des bandes riveraines (lacs de villégiature) › Collaboration inter-MRC › Présence de réserves de territoires aux fins d'aires protégées marine (1) et terrestres (2) › Inventaire des installations septiques non conformes › Reconstruction de l'avenue d'Amours (végétalisation des rives) › Reconstruction du barrage Mathieu-D'Amours › Programme particulier d'urbanisme du centre-ville de Matane (accès à la rivière, verdissement) › Relocalisation des garages municipaux de Matane et de Saint-Ulric (proximité de secteurs à risque) › Concertation avec le milieu forestier (contexte de révision du plan de protection et de mise en valeur de l'Agence régionale de la forêt privée du Bas-Saint-Laurent)



Positif	Forces	Opportunités
	<ul style="list-style-type: none"> › Milieux humides d'intérêt le long de la rivière Matane › Parc des Îles › Investissements passés dans les fosses à saumon › Interprétation et mise en valeur des milieux humides du Lac-à-Luc (concentration d'établissements d'enseignement à proximité) › Associations et comités à caractère environnemental › Zones de contraintes à l'aménagement le long de la rivière Matane › Données sur la géolocalisation des risques fluviaux et côtiers (UQAR) › Cégep de Matane (abécédaire en gestion des eaux) › Données sur la vulnérabilité des eaux souterraines › Beaucoup d'études sur la rivière Matane › Proportion élevée de terres publiques, notamment intramunicipales › Service régional de vidange des fosses septiques › Secteurs à risque cartographiés en milieu habité › Aire de concentration des oiseaux aquatiques le long des côtes (présence de sauvagine) 	<ul style="list-style-type: none"> › Inscription au RSVL pour les associations de lacs (MELCC paie 75 % des dépenses jusqu'en 2023) › Engouement pour les activités de contact avec la nature (ex. ornithologie) › Développement d'une vision intégrée des infrastructures routières (MTQ) › Expertise et possibilité de collaboration scientifique en région › Projet d'alimentation en eau souterraine des réseaux d'aqueduc de Sainte-Félicité et de Saint-Ulric › Développement de l'acériculture (exploitation durable) › Nombreux lieux favorables pour l'interprétation du public sur l'eau en PU › Mobilisation étudiante pour l'adaptation aux changements climatiques › Incitatifs financiers au remplacement des fosses septiques (crédits d'impôt) › Réalisation de scénarios d'adaptation aux changements climatiques › Ajout de traitement des eaux usées (Les Méchins, Cap-Chat) › Adoption d'un règlement régional sur l'aménagement de la forêt privée › Utilisation récréotouristique des MHH › Développement d'écocentres satellites (lutte aux dépôts clandestins) › Protection d'espèces parapluies › Plan de rétablissement du caribou forestier (fermeture de chemins forestiers) › Mobilisation pour la protection des monts Chic-Chocs › Développement du réseau d'aires protégées

Négatif	Faiblesses	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> › Quantité de milieux humides importante (10,19 %), mais inférieure à celle du Bas-Saint-Laurent (15 %) (selon CIC, 2022) › Exposition des infrastructures routières aux risques côtiers (érosion et submersion) › Cours d'eau traversant des zones cultivées › Concentration géographique des entreprises agricoles (fermes laitières et bovines) et des pressions agricoles sur les MHH au nord-ouest de La Matanie › Pas beaucoup de données sur l'état des bandes riveraines des cours d'eau, à l'exception du fleuve Saint-Laurent et de la rivière Matane › Impacts des travaux forestiers sans accompagnement professionnel sur les MHH › Peu de données sur le drainage agricole › Carrières et sablières à risque pour l'environnement › Pression des mesures agroenvironnementales sur les entreprises agricoles (viabilité économique) › Mauvais drainage de surface et vulnérabilité des eaux souterraines moyenne à significative dans l'arrière-pays › Artificialisation de la rivière Matane dans le PU de Matane et le long des infrastructures routières › Surconsommation d'eau potable à Matane › Alimentation des réseaux municipaux d'aqueduc en eau de surface (Grosses-Roches, Les Méchins, Sainte-Félicité, Saint-Ulric) › Concentration de villégiature en bordure de plans d'eau de faible superficie › Cyanobactéries observées dans certains lacs › Rejets d'eaux usées à la marina de Matane 	<ul style="list-style-type: none"> › Dans un contexte de changements climatiques, aggravation de l'érosion et de la submersion côtière (absence de glace, élévation du niveau marin) › Dans un contexte de changements climatiques, conditions favorables aux EEE (ex. périodes de gel plus courtes) › Dans un contexte de changements climatiques, augmentation de l'utilisation de pesticides en agriculture (modification des cultures) › Dans un contexte de changements climatiques, augmentation de la fréquence et de la sévérité des sécheresses en été affectant la qualité et la quantité d'eau disponible (dégradation des eaux de surface, mauvaise recharge des eaux souterraines, irrigation, tarissement de puits) › Peu de connaissances sur certains risques fluviaux (cônes alluvionnaires) › Potentiels enjeux de coordination où plusieurs MRC sont touchées › Possibilité de futurs développements éoliens › Rééquipement des parcs éoliens à partir de 2026 (impacts environnementaux) › Propagation des EEE depuis l'ouest le long des emprises routières, ferroviaires et énergétiques › Diminution des espaces sans contraintes au déplacement des écosystèmes côtiers › Investisseurs fonciers (accaparement des terres) › Dans un contexte de changements climatiques, pertes d'habitats affectant des espèces vulnérables et susceptibles d'être désignées (risque de disparition du caribou montagnard de la Gaspésie) › Pratiques nautiques qui peuvent apporter des espèces envahissantes dans les lacs



Négatif	Faiblesses	Menaces
	<ul style="list-style-type: none"> › Surverses aux installations de traitement des eaux usées municipales › Bâtiments, infrastructures et écosystèmes exposés aux risques (mouvement de terrains, inondations) › Artificialisation des côtes à l'ouest de la MRC de La Matanie (PU et route 132) › Terrain de golf (irrigation et utilisation de fertilisants et d'herbicides) › Intensification de l'exploitation forestière dans le bloc Faribault › Densité élevée de chemins forestiers, notamment sur le bloc Faribault › Abandon et manque d'entretien de ponceaux forestiers › Imperméabilité des sols à Matane › Forte fréquentation du territoire public en période de chasse ou l'été à l'emplacement des villages fermés (rejets d'eaux usées, déchets, occupations sans droits) › Dépôts sauvages (distance de l'écocentre) › Pratique du quad en milieu hydrique › Communautés dévitalisées principalement à l'est du territoire (faible capacité d'adaptation) 	<ul style="list-style-type: none"> › Insectes défoliateurs (TBE, agrile du frêne, etc.) › Impact des activités portuaires et maritimes sur le Saint-Laurent › Artificialisation du milieu naturel dans la zone industrielle (principales pertes de milieux humides anticipées) › Contamination potentielle des eaux par la voirie (abrasifs) › Contamination potentielle par l'industrie (ex. pâtes et papiers) › Dans un contexte de changements climatiques, aggravation des risques liés aux îlots de chaleur urbains › Sensibilité de la forêt urbaine aux perturbations (insectes, maladies, vent, élagage mal fait, etc.) › Zones d'inondation, d'érosion, de décrochement, de glissement de terrain, de ravinement, etc. › Dans un contexte de changements climatiques, eutrophisation accélérée des plans d'eau subissant des pressions de villégiature ou agricoles › Conflits d'usages sur la rivière Matane (pêche sportive) › Pression de pêche › Déclin du caribou des bois, écotype montagnard › Privatisation des rives (perte d'accessibilité) › Dans un contexte de changements climatiques, stress accru sur le saumon de l'Atlantique › Conséquences de la rupture des principaux barrages (lac Matane et étang à la Truite) › Expansion de l'exploitation de la tourbe



Suite à l'exercice FFOM qui précède, 24 enjeux ont été dégagés puis regroupés en six thèmes. Ils apparaissent au tableau suivant.

Tableau 123 : Enjeux environnementaux retenus, regroupés par thèmes

<p>1. Communications</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Mobilisation citoyenne et bénévolat › Conservation volontaire › Sensibilisation et éducation › Partenariats et concertation
<p>2. Changements climatiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Prise en compte des espaces de mobilité des cours d'eau › Prévention de l'invasion par les EEE › Protection des espèces à statut précaire et de leur habitat
<p>3. Intégrité et valeurs écologiques des milieux humides</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Protection de la biodiversité des milieux humides › Maintien de la connectivité entre les habitats › Protection des milieux humides en milieu urbain › Identification et restauration des sites d'extraction de substances minérales de surface et de la tourbe
<p>4. Intégrité et valeurs écologiques des milieux hydriques</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Protection des sources d'eau potable municipales › Maintien de la qualité de l'habitat du saumon Atlantique › Acquisition de données sur les bandes riveraines › Accès physique et visuel à la rivière Matane et au Saint-Laurent › Prise en compte de la sauvagine et autres oiseaux aquatiques dans le fleuve Saint-Laurent › Accès à l'eau en agriculture › Recharge de la nappe phréatique (alimentation en eau potable)
<p>5. Lacs de villégiature</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Pression autour de certains lacs de villégiature › Prévention du vieillissement accéléré des lacs
<p>6. Politique publique et réglementation</p>	<ul style="list-style-type: none"> › Gestion des infrastructures de voirie › Développement durable du parc industriel de Matane › Protection des sites récréotouristiques › Bloc Faribault (aménagement de la forêt privée)